

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 26/09/2008

L'an deux mil huit le vendredi vingt-six septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle (arrivée 20h35), PLOU Peggy (arrivée 20h10), PORTE-THEKIAN Laurence, TESSIER Monique, VIVION Fabienne MM : CHANTEBEL Dominique, CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude (arrivé à 20h15), DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : Mme RAVISE Marie-Claude à Mme BILLON Monique

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17
- Votants : 18

Date de convocation : 22/09/2008

Date d'affichage : 22/09/2008

A été nommé secrétaire : Mme PLOU Peggy

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal
- 2- *Administration Générale* –
 - a. Remplacement de Monsieur BELLANGER, Conseiller Municipal démissionnaire, au sein des Syndicats et Commissions auxquels il appartenait
 - b. Nomination du délégué CNAS des élus
- 3- *Scolaire* – Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 4- *Personnel* –
 - a. Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – années 2009-2012
 - b. Ratios "Promus-Promouvables" pour les avancements de grade
- 5- *Finances* – Décisions Modificatives
 - a. Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement
 - b. Décision Modificative n°1 – Budget CCAS
 - c. Décision Modificative n°1 – Budget Espace Jeunes
 - d. Décision Modificative n°2 – Budget principal commune de Semblançay
- 6- *Urbanisme* – Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel suite à la préemption du terrain référencé section F 406 au cadastre
- 7- *SIEIL* – Participation communale de l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique Rue du Petit Bercy
- 8- Rapports des commissions –
- 9- Intercommunalité –
- 10- Questions diverses –

La séance est ouverte à 20 h 10.

1 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 28 août 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Administration générale

a. Remplacement de M. BELLANGER, Conseiller Municipal démissionnaire au sein des syndicats et commissions auxquels il appartenait

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait fait un appel à candidatures lors du Conseil Municipal précédent. Aucune candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire décide que ce point ne sera plus inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal sauf si une candidature venait à se manifester.

b. Nomination du délégué CNAS des élus

Le Maire expose au Conseil Municipal que les communes adhérentes au CNAS doivent désigner deux délégués (un agent et un élu).

Le rôle du délégué représentant des élus est de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des membres du Conseil d'Administration du CNAS.

Madame Claude BERNARD se porte candidate pour être délégué représentant des élus. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Claude BERNARD pour être délégué représentant des élus CNAS.

3 – Scolaire – Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le Maire expose que jusqu'à présent, la Commune facturait la garderie du matin (jusqu'à 9h) et du soir (à partir de 17h) lors des journées d'accueil en Centre de Loisirs Sans Hébergement pendant les petites vacances. Suite à une réforme mise en place par la CAF, le prix la journée d'accueil en Centre de Loisirs Sans Hébergement pendant les petites vacances scolaires inclut la garderie du matin et du soir.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer cette modification et d'inclure la garderie dans le tarif de la journée ALSH.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que, suite à plusieurs demandes relatives à la mise en place d'une garderie le mercredi, une réflexion est menée afin de connaître le nombre d'enfants qu'il conviendrait de prendre en charge et de l'expérimenter au moment de l'ouverture de la nouvelle école maternelle.

4 – Personnel

a. Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – années 2009-2012

Le Maire rappelle que la commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance géré par le Centre de Gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2008, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a procédé à la reconduction du contrat groupe d'assurance statutaire via une procédure de marchés publics. Le candidat retenu est DEXIA SOFCAP (courtier gestionnaire) / CNP assurances (compagnie d'assurance).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion et de décider d'adhérer à ce contrat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat groupe et d'accepter la proposition du Centre de Gestion. Il autorise Monsieur le Maire à prendre et signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

b. Ratios "Promus-Promouvables" pour les avancements d'échelon

Le Maire expose au Conseil Municipal que de nouvelles dispositions ont été introduites par la Loi du 19 février 2007, supprimant les quotas et instituant les "ratios promus-promouvables". Il appartient à chaque collectivité de délibérer, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP) afin de fixer les ratios qui seront applicables, pour l'année en cours, aux avancements de grade.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, réuni le 19 juin 2007, (pour les collectivités et établissements en dépendant) a pris un avis de principe pour les années 2007 et 2008 préconisant des dispositions particulières. Les ratios tiennent compte des possibilités d'évolution de carrière au sein de la collectivité et du nombre d'agents concernés par l'avancement au grade supérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les ratios proposés par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les ratios tels que proposés par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

5 – Finances

a. Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement

Le Maire expose que suite à la réforme du 1^{er} janvier 2008 relative à la M4, les opérations d'ordre sont désormais écrites en ordre de section au lieu d'être en réel. Il convient de corriger les écritures suivantes :

Fonctionnement – Opérations d'ordre à corriger

R 777 – Quote-part des subventions d'investissement (Réel)	- 36 556,00 €
R 777 – Quote-part des subventions d'investissement (Ordre de section)	+ 36 556,00 €

Investissement – Opérations d'ordre à corriger

D 139 – Subvention d'équipement (Réel)	- 36 557,00 €
D 139 – Subvention d'équipement (Ordre de section)	+ 36 557,00 €

A titre d'information, cette même réforme du 1^{er} janvier 2008 entraîne une nouvelle numérotation des codes opérations afin qu'elle soit supérieure à 10. Les programmes d'investissement sont donc renommés comme ci-dessous :

05 – Station	nouveau code programme : 15
06 – Postes de relevage	nouveau code programme : 16
07 – Réseaux Renardière	nouveau code programme : 17

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement.

b. Décision Modificative n°1 – Budget CCAS

Il convient d'ajuster, à l'intérieur des chapitres D 011 et D 65, les dépenses du budget CCAS afin d'y intégrer des corrections comptables :

D 60618 – Autres fournitures non stockables	- 700,00 €
D 6232 – Fêtes et cérémonies	+ 500,00 €
D 6236 – Catalogues et imprimés	+ 200,00 €
D 6568 – Autres secours	- 170,00 €
D 6562 – Aides	+ 170,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget C.C.A.S.

c. Décision Modificative n°1 – Budget Espace Jeunes

Il convient, en fonctionnement d'affecter la somme de 50,00 €

Du compte 6288 – Autres services extérieurs
Au compte 627 – Services bancaires et assimilés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 50 du compte 6288 – Autres services extérieurs au compte 627 – Services bancaires et assimilés

d. Décision Modificative n°2 – Budget principal Commune de Semblançay

Le Maire expose que :

- 1 La trésorerie nous demande de faire deux régularisations d'écriture en fonctionnement :
Régularisation de l'état de la dette de l'année 2006 :
D 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations - 100,00 €
D 678 – Autres charges exceptionnelles + 100,00€
- 2 La commune enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires :
Chapitre R 73 – Impôts et Taxes + 28 050,00 €
Chapitre R 74 – Dotations, Subventions et participations + 9 062,00 €
Chapitre R 76 – Produits Financiers + 20,00 €
Chapitre R 013 – Atténuations de charges + 2 618,00 €
Soit 39 750,00 € à affecter

Jean-Michel MATHIEU souhaite savoir pourquoi la commune enregistre des recettes supplémentaires en fonctionnement.

Monsieur le Maire répond que lors de la préparation budgétaire, la mairie reste prudente sur les montants des dotations, c'est la raison pour laquelle la commune accuse ces recettes.

La commune constate des recettes plus faibles que celles prévues
Chapitre R 77 – Produits Exceptionnels - 350,00 €
Chapitre R 70 – Produits et Services du domaine et des ventes - 144,00 €
Soit = - 494,00 €

La commune relève des dépenses de fonctionnement non utilisées :
Chapitre 011 – Charges à caractère général - 20 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - 5 000,00 €
Soit 25 000,00 € à affecter

TOTAL GENERAL A AFFECTER = 64 256,00 €

Dominique CHANTEBEL demande une précision quant à la non dépense relative au SIEIL et à une éventuelle subvention s'y rattachant.

Monsieur le Maire précise que cette non dépense n'a aucune conséquence sur la subvention puisque c'est un programme à part entière.

- 3 Il est proposé d'affecter en fonctionnement :
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés + 31 841,00 €
Chapitre D 022 – Dépenses imprévues + 4 815,00 €
Soit 36 656,00 € affectés

- 4 Toujours en fonctionnement, il est proposé de virer à la section d'investissement :
Par D023 – Virement à l'investissement + 27 600,00 €
Soit 27 600,00 € affectés

TOTAL GENERAL AFFECTE = 64 256,00 €

- 5 En investissement, la commune constate des recettes supplémentaires :
Au R021 – Virement du fonctionnement + 27 600,00 €
R 10223 – TLE + 4 565,00 €
Soit 32 165,00 € à affecter

La commune constate des recettes plus faibles en investissement que les prévisions budgétaires:
R 1341 – Opération n°96 – DGE - 166,00 €

La commune relève des dépenses d'investissement non utilisées :
D 2313-94 – Construction (Ecole maternelle) - 42 949,00 €
D 2152-41 – Installation de voirie - 20 000,00 €
D 2315-95 – Installations, matériel et outillage techniques (ZAC Dolbeaux)- 8 650,60 €

D 2128-65 – Autres agencements et aménagements de terrains - 5 500,00 €
(Environnement) *Soit 77 099,60 € à affecter*

TOTAL GENERAL A AFFECTER = 109 098,60 €

Monsieur le Maire précise qu'en tout état de cause les travaux de voirie ne commenceront pas avant la fin de l'année 2008 puisque lors du Conseil Municipal précédent, l'assemblée délibérante a demandé une étude de la traversée du village.

6 Il est proposé d'affecter en investissement :

Annulation d'emprunts :

R 1641-85 – Emprunt (Vestiaires sport/dojo) - 27 600,00 €
R 1641-96 – Emprunt (Parking salle de sport) - 42 949,00 €
R 1641-41 – Emprunt (Opération de voirie) - 20 000,00 €

Soit 90 549,00 € affectés

Affectation des sommes restantes :

D 2135-21 – Installations générales, agencements, aménagements + 8 650,60 €
(Travaux et Bâtiments)
D 2135-21 – Installations générales, agencements, aménagements + 4 399,00 €
(Travaux et Bâtiments)
D 2128-79 – Autres agencements et aménagements de terrains + 5 500,00 €
(Aménagements terrains associations)

Soit 18 549,60 € affectés

TOTAL GENERAL AFFECTE = 109 098,60 €

Patrick DUBREUIL explique que l'opération n°21 – Travaux et Bâtiment nécessite des crédits supplémentaires afin de rénover la toiture de la salle des fêtes ainsi que pour remplacer les radiateurs de l'église.

Jean-Bernard POULLE indique quant à lui que pour l'aménagement du terrain du Champ de Foire, des crédits supplémentaires sont nécessaires afin que le projet soit subventionné par le Conseil Général à hauteur de 19 502,96 €. Cet aménagement sera composé d'une demi plateforme ainsi que d'un fronton.

Jean-Michel MATHIEU demande si les jeunes de Semblançay ont été consultés sur ce projet.

Jean-Bernard POULLE précise que le Conseil Municipal des Jeunes a été associé à la réflexion.

7 En investissement, il convient de déduire pour régularisation la facture du SIEIL inscrite au compte 2152/41 – Opération VOIRIE pour un montant de 306,00 € et la transférer au compte 20415/41 – Groupement de collectivités

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Général.

6 – Urbanisme – Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel suite à la préemption du terrain référencé section F 406 au cadastre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition de la maison sise 16 rue de Semblançay au Serrain a comme objectif de créer une location dans le cadre de la politique sociale de loyer à caractère modéré. A ce titre, le PACT d'Indre-et-Loire aide les collectivités dans la création et la gestion de logement d'insertion. Afin de financer ce projet de PLAI, il est proposé au Conseil Municipal de répondre à l'appel à projet lancé par la Région Centre dans le cadre de sa politique des cœurs de village. L'acquisition de la maison préemptée rentre dans les critères de l'appel à projets. La commune doit retourner le dossier complété avant le 1^{er} octobre prochain. Au titre de cet appel à projet, la Région Centre finance 40 % de l'acquisition et de la réhabilitation du logement.

Ce projet peut également être aidé à hauteur de 15 % du montant de l'acquisition et de la réhabilitation du logement puisque la commune souhaite créer un PLAI (Prêt Locatif Aidé Intégration). Cette opération devrait être inscrite au niveau du Conseil Général, une subvention de 15 511 € sera versée avant la fin de l'année 2008.

Le plan de financement proposé pour la création d'un PLAI est le suivant :

Acquisition	90 000,00 €	Subvention PLAI - Etat	15 511,38 €
Frais d'actes	5 400,00 €	Subvention Région - Acquisition	37 800,00 €
Travaux	10 550,00 €	Subvention Région - Réhabilitation	4 900,00 €
Conduite d'opération (PACT)	1 899,00 €	Subvention Conseil Général	6 500,00 €
TOTAL	107 849,00 €	TOTAL	64 711,38 €

Il restera à la charge de la collectivité 43 137,62 € ainsi que les frais de négociations d'un montant de 4085,48 € soit un total de 47 223,10 €. Un emprunt sera contracté à la Caisse des Dépôts et Consignation à un taux bonifié appuyé sur le Livret A. La durée de l'emprunt sera adaptée au loyer mensuel demandé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de création de logement PLAI ainsi que le plan de financement proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à remplir un dossier pour l'appel à projet lancé par la Région Centre dans le cadre de sa politique "Cœur de Village" ainsi qu'à signer tous les documents et conventions relatifs à ce projet.

7 – SIEIL – Participation communale de l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique Rue du Petit Bercy.

Il convient de compléter la délibération du 04 juin 2007 en entérinant le montant de la participation financière de la commune dont le montant est de 19 983,21 € NET.

Il est demandé au Conseil Municipal de s'engager sur cette charge financière pour permettre l'inscription définitive de ce projet sur le programme de travaux 2009 du SIEIL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager sur la charge financière de 19 983,21 € NET afin de permettre l'inscription de ce projet sur le programme de travaux du SIEIL.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que le SIEIL a procédé à un audit gratuit des installations d'éclairage public sur la commune. Tous les points lumineux ont été inspectés, une cartographie a été établie. Cet audit permet de prioriser les actions à mener dans ce domaine et permet de connaître les mises en sécurité nécessaires.

Dominique CHANTEBEL demande si les éventuelles mises en sécurité qui tarderaient à venir peuvent présenter un caractère dangereux.

Monsieur le Maire précise alors que les mises en sécurité permettent en premier lieu de consommer moins d'énergie.

8 – Rapport des commissions

Michel CHAUVEAU précise que l'abri bus de la Renardière offert par le STA n'est toujours pas installé.

Jean-Bernard POULLE expose que la prochaine réunion des associations aura lieu le jeudi 9 octobre prochain à 20 heures afin de préparer, en autres, le calendrier de la salle des fêtes.

Dominique CHANTEBEL demande où en est le litige sur la géothermie concernant l'école maternelle.

Patrick DUBREUIL explique qu'il était en effet en désaccord sur le coût de l'étude avec l'entreprise contactée pour l'étude thermique mais qu'il est abusif de parler de litige. Il fait ensuite un point sur la maternelle. Le chantier décompte 25 jours d'intempéries, une demande de subvention est en cours au niveau de l'ADEME. Concernant l'expertise du DOJO, il précise que la Communauté de Communes attendait le rapport de l'expert mais, en tout état de cause, il est probable qu'il faille se retourner contre les constructeurs.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 9 heures 30 sont ouvertes à tous les conseillers.

Jean-Claude DUBOIS fait un point sur les projets qui intéressent ses délégations : devis de panneaux, travaux au Serrain relatifs aux buses, rue de Beaulieu, station d'épuration, écoulement du Clos Rallier.

9 – Intercommunalité

Aucun point relatif à l'intercommunalité n'est abordé.

10 – Questions diverses

Jean-Michel MATHIEU expose qu'un décret a rendu l'utilisation possible des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins. Il souhaiterait à ce titre qu'un défibrillateur soit mis à disposition dans la salle des fêtes ainsi qu'à la salle de sport. Il conviendrait également selon lui que les présidents des clubs soient formés.

Monsieur le Maire propose que les élus délégués communautaires fassent remonter l'information au niveau de la communauté afin de l'étendre à un maximum de commune, il conviendrait d'en faire de même pour une éventuelle formation.

Jean-Michel MATHIEU approuverait qu'une réflexion globale soit menée au niveau départemental afin d'aider les jeunes à disposer de certificats médicaux pour la pratique d'un sport.

Fabienne VIVION expose le problème du carré rue de l'Egalité qu'il conviendrait de tailler et demande quelles sont les obligations des propriétaires et de la mairie dans ce genre de situation.

Monsieur le Maire met en évidence les solutions possibles et précise que Messieurs CHAUVEAU et DUBOIS sont conviés à une réunion d'information aux élus relative à la voirie communale et à la gestion du domaine routier.

Dominique CHANTEBEL demande que la haie du tennis qui transperce le grillage, et empêche aux joueurs de récupérer les balles en dehors du court, soit taillée.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Dominique LACHAUD souhaite présenter, lors du prochain Conseil Municipal, les projets du Conseil Général.

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le lundi 20 octobre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22 heures 00.

Les Conseillers,

Le Maire,